

COMITE MILITAIRE DU PARTI  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

(S/C ESS.J.CL./19/04/78)  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
TRAVAIL-DÉMOCRATIE-PAIX  
-----

DE C R E T N° 78/453 DU 16 JUIN 1978

MODIFIANT LE DÉCRET N° 78/259 DU 06 AVRIL 1978, PORTANT MISE A LA RETRAITE D'OFFICE D'UN OFFICIER DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

-----  
LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL DU 05 AVRIL 1977 ;
- VU - L'ACTE 005 DU 19 MARS 1977 DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ET FIXANT SES ATTRIBUTIONS ;
- VU - L'ACTE 001/PCT/CMP DU 03 AVRIL 1977 PORTANT ORGANISATION ET STRUCTURATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 29/60 DU 04 FÉVRIER 1960 PORTANT INSTITUTION D'UNE CAISSE DE RETRAITE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ;
- VU - LE DÉCRET 77/204 DU 20 AVRIL 1977 MODIFIANT LE DÉCRET 62/126 DU 07 MAI 1962 PORTANT RÈGLEMENT SUR LES PENSIONS DES MILITAIRES DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - LE DÉCRET 74/366 DU 1ER OCTOBRE 1974 SUR LE RÉGIME DE CONGÉ ATTRIBUÉ AUX MILITAIRES EN INSTANCE DE LIBÉRATION, DE RETRAITE OU DE RÉFORME ;
- VU - LE DÉCRET 77/165 DU 05 AVRIL 1977 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E

ARTICLE 1ER. - L'ASPIRANT BIKOUA MAURICE DINARD EN SERVICE AU DATAILLON DE COMMANDEMENT, ZONE AUTONOME DE BRAZZAVILLE, NÉ VERS 1951 À OUESSO, DISTRICT DUDIT, ENTRÉ AU SERVICE LE 1ER JANVIER 1969, EST ADMIS D'OFFICE À LA RETRAITE PAR ANTICIPATION À COMPTER DU 05 AOÛT 1978.

AJOUTER ENTRE LES ARTICLES I ET III L'ARTICLE II SUIVANT :

ARTICLE 2. - L'INTÉRESSÉ, TITULAIRE D'UN CONGÉ D'EXPECTATIVE D'UNE DURÉE DE 180 JOURS VALABLE DU 06 FÉVRIER 1978 AU 04 AOÛT 1978 INCLUS, SERA RAYÉ DES CONTRÔLES DE L'ARMÉE ACTIVE LE 05 AOÛT 1978. -

LE RESTE SANS CHANGEMENT

AIT A BRAZZAVILLE, le 16 JUIN 1978

PARTI, PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

GENERAL Joachim YHOMBY-

OPANGO

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DE GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE PREMIER VICE PRESIDENT DU  
COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

LE MINISTRE DES FINANCES,

Henri LOPES.